



Mémoire prébudgétaire Budget provincial 2025-2026

Présenté par l'Université du Québec dans le cadre
des consultations prébudgétaires 2025-2026

18 novembre 2024

Présentation de l'Université du Québec

L'Université du Québec (UQ) est un joyau créé par l'État québécois au cours de la Révolution tranquille afin de soutenir le développement économique, scientifique, social et culturel du Québec en assurant un accès à la formation et à la recherche universitaires en français sur tout le territoire. Ensemble, le siège social de l'Université du Québec et les 10 établissements du réseau accueillent près de 100 000 personnes étudiantes dans plus de 40 municipalités au Québec, ce qui fait de l'UQ la plus grande université francophone des Amériques.

L'UQ vit une période historique en se dotant d'une [planification stratégique](#) pour l'ensemble de ses établissements. Afin de donner collectivement une nouvelle impulsion à ses actions et demeurer des partenaires de choix pour le Québec, l'UQ a revisité sa mission et sa vision. Par ailleurs, l'UQ a mis en évidence trois enjeux primordiaux, soit :

- la reconnaissance, la notoriété et la visibilité de l'UQ, ici et ailleurs dans le monde;
- l'agilité en formation, en recherche et en création pour la société de demain;
- la capacité de réaliser la mission de l'UQ.

Tous les éléments de la planification stratégique sont au cœur des initiatives collectives qui sont soumises dans le présent mémoire. À travers leur réalisation, c'est le Québec de toutes les régions et de tous les statuts économiques qui pourra bénéficier des initiatives mises en œuvre par le fleuron de la société québécoise qu'est l'Université du Québec.

Ensemble, ces demandes porteuses pour le Québec représentent **un rehaussement du financement de fonctionnement de 105 M\$** pour l'année 2025-2026 en plus de représenter **un investissement stratégique visant à préserver l'état des infrastructures des établissements et à réduire la pénurie de logements abordables** pour les personnes étudiantes de toutes les régions du Québec.

Comme le démontre la plus récente analyse d'impact économique effectuée par l'UQ, collectivement, les établissements de l'UQ représentent annuellement un impact de plus de 7 G\$ dans l'économie québécoise. Ils sont ainsi des acteurs économiques d'envergure à l'échelle nationale et incontournables dans leurs milieux d'ancrage.

Sommaire de la demande

Les établissements de l'UQ proposent au gouvernement des projets concrets qu'ils souhaitent déployer afin de contribuer au développement du Québec. Ces projets sont :

- de reconnaître la mission particulière de l'Université du Québec par l'octroi d'une enveloppe budgétaire de 100 M\$;
- de soutenir la mise en œuvre d'un nouveau programme national de médecine familiale;
- de pérenniser le financement du fonctionnement du Centre d'expertise en sécurité de l'information (CESI) de l'Université du Québec;
- d'assurer l'appropriation de l'intelligence artificielle, le soutien des établissements et le déploiement d'initiatives mutualisées.

Sur le plan des investissements, l'UQ souhaite un engagement ferme et rapide du gouvernement quant à deux enjeux prioritaires pour le Québec et cruciaux pour les établissements, à savoir :

- le rétablissement du niveau d'investissement autorisé en infrastructure;
- l'investissement de 460 M\$ d'ici cinq ans pour l'ajout de 4 000 nouvelles places en résidence étudiante partout au Québec.

Le financement demandé dans le présent mémoire vise à soutenir les efforts de mutualisation et de coordination de plusieurs de ces projets. Un financement complet des demandes des établissements eux-mêmes reste essentiel, notamment en matière de reconnaissance de la mission, de sécurité de l'information, d'intelligence artificielle et de résidences étudiantes.

1. Reconnaître la mission particulière de l'Université du Québec par l'octroi d'une enveloppe budgétaire de 100 M\$

La nouvelle *Politique québécoise de financement des universités* a mis une enveloppe de 10 M\$ à la disposition de l'Université du Québec pour l'année 2024-2025 afin de financer l'accessibilité à l'enseignement supérieur, notamment en ce qui a trait aux personnes étudiantes de première génération. Bien que cette somme soit un pas dans la bonne direction, le fait demeure que cette enveloppe reste à court des objectifs que l'UQ a présentés en juin 2023 dans le mémoire [*Pour une nouvelle impulsion de l'Université du Québec à la hauteur des aspirations du Québec*](#) déposé au gouvernement du Québec.

Tel que mentionné dans ce mémoire, une correction historique est nécessaire par l'octroi, par le gouvernement du Québec, **d'une enveloppe budgétaire récurrente supplémentaire totale de 100 M\$ par année au fonds de fonctionnement des établissements de l'UQ.**

Cet investissement est nécessaire afin d'assurer l'accès d'un plus grand nombre de Québécois et Québécoises aux études universitaires. Encore aujourd'hui, seulement 33 % de la population québécoise détient un diplôme universitaire, alors qu'en Ontario cette proportion est de 39 %. L'écart d'accès à l'université est encore plus préoccupant dans les régions où le taux de personnes diplômées ne dépasse souvent pas les 20 %.

Reconnaître la mission particulière de l'UQ en lui octroyant les 100 M\$ annuellement permettrait de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour attirer et soutenir adéquatement une population étudiante diversifiée et un corps professoral de haut niveau – deux piliers essentiels pour contribuer à un Québec innovant. Cela fait, l'UQ pourrait révéler tout son potentiel comme partenaire de premier choix et acteur clé du développement du Québec, notamment grâce à la recherche, à la formation de main-d'œuvre qualifiée, à l'intégration des personnes étudiantes internationales dans nos communautés, et ce, avec un grand souci pour la promotion de la langue française et pour le développement socioéconomique du territoire québécois.

En réaffirmant clairement son appui à l'Université du Québec, le gouvernement lui permettrait d'assumer son rôle de chef de file en enseignement supérieur, tout en

mettant à profit sa capacité portante développée depuis plus de 55 ans dans la recherche de solutions innovantes aux défis de société actuels et futurs.

2. Soutenir la mise en œuvre d'un nouveau programme national de médecine familiale

Depuis plusieurs années déjà, le Québec souffre d'une pénurie d'omnipraticiens et d'omnipraticiennes. En 2023, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, 73,3 % de la population québécoise était inscrit auprès d'un médecin de famille, une augmentation de plus de sept points de pourcentage par rapport à 2013, mais une baisse de 7,6 points de pourcentage par rapport au sommet atteint en 2019. C'est donc dire qu'environ 2 millions de Québécois et Québécoises n'avaient pas de médecin de famille en 2023. En tenant compte du vieillissement de la population, des départs à la retraite prévisibles au sein du corps médical et de la diminution des heures travaillées dans la profession, force est de constater que les besoins iront en augmentant et que la pénurie s'exacerbera si rien n'est fait.

C'est pourquoi l'Université du Québec entreprend cette année de vastes consultations en vue de mettre en place un nouveau programme national de médecine familiale reposant sur cinq piliers. Ce programme préparera la relève à exercer une médecine communautaire, durable, humaine, collaborative et efficiente. La valorisation de la médecine de famille, l'accessibilité des soins de première ligne et l'importance du réseau de santé publique en constitueront les valeurs cardinales.

Pour élaborer les grandes lignes de ce programme et planifier sa mise en œuvre, au cours de la prochaine année et demie, l'UQ va écouter et mobiliser l'ensemble des parties prenantes intéressées par le sujet. Des communautés autochtones aux groupes communautaires, en passant par les municipalités et municipalités régionales de comté, les corps professionnels, les membres de l'Université du Québec et les administrations du réseau de la santé, nous susciterons la réflexion de tous au sujet de la formation médicale d'aujourd'hui et de demain. La réalisation de ces consultations nécessitera un budget d'environ 2 M\$. Ainsi, l'UQ **recommande que le gouvernement du Québec lui octroie un budget de 2 M\$ afin qu'elle entreprenne des consultations sur le projet d'un nouveau programme de médecine.**

3. Pérenniser le financement du fonctionnement du Centre d'expertise en sécurité de l'information de l'Université du Québec

Le Centre d'expertise en sécurité de l'information (CESI) œuvre depuis plusieurs années à soutenir les établissements de l'Université du Québec dans leurs efforts en matière de cybersécurité et de cyberrésilience.

Un financement initial non récurrent de 2 M\$ visant à entreprendre la mise sur pied du CESI sur deux ans (2021-2022 et 2022-2023) a été obtenu, mais compte tenu des exigences et des besoins croissants en matière de sécurité, l'octroi d'un financement pérenne devrait être consenti à l'UQ.

En raison des enjeux sans cesse croissants en matière de sécurité des technologies de l'information, notamment dans le contexte de l'augmentation du recours à la

formation à distance et aux enjeux grandissants en matière de cyberattaques, mais aussi pour répondre aux exigences accrues des lois et règlements en vigueur et des redditions de comptes, il serait essentiel de **prévoir une règle budgétaire de 2 M\$ par année pour permettre à l'Université du Québec de déployer durablement les services communs et mutualisés du CESI**. Ce financement s'ajoute aux sommes requises par les établissements de l'UQ en ce qui concerne la sécurité de l'information.

Rappelons-nous que le CESI contribue déjà à rehausser la capacité en sécurité de l'UQ à un seuil similaire à la moyenne des organisations canadiennes, tout en évitant des coûts récurrents évalués à plus de 3 M\$ annuellement.

En tant que services partagés en cybersécurité, le CESI s'inscrit dans l'esprit de collaboration de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale et en complémentarité avec la mise en place du Centre opérationnel de cyberdéfense du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

4. Assurer l'appropriation de l'intelligence artificielle, le soutien des établissements et le déploiement d'initiatives mutualisées

L'Université du Québec s'est dotée d'un [plan stratégique 2024-2028](#) qui vise notamment à accroître la capacité d'adaptation du réseau aux nouvelles réalités des communautés universitaires. L'appropriation collective de l'intelligence artificielle (IA) est au cœur de cette orientation et de nombreuses initiatives réseau sont en cours d'analyse, aussi bien d'un point de vue académique que technologique.

Les enjeux sont cependant complexes. Les premiers échanges démontrent que tous les établissements de l'UQ se posent les mêmes questions et soulèvent des enjeux similaires. Les investissements anticipés pour l'intégration de l'IA dans nos institutions seront très importants. Une réflexion et des actions collectives et coordonnées s'imposent.

En conséquence, il est recommandé **d'octroyer annuellement un financement spécifique à l'Université du Québec de 1 M\$ pendant cinq ans afin de soutenir la coordination de plusieurs initiatives communes** dans le domaine de l'intelligence artificielle. Cette demande s'ajoute à celles provenant des établissements de l'UQ en lien avec la réalisation d'initiatives basées sur l'IA.

Cette appropriation collective de l'IA agira comme un moteur de la transformation numérique pour l'Université du Québec, le tout en adéquation avec la stratégie de transformation numérique gouvernementale. La réalisation d'initiatives mutualisées exercera une influence forte sur la littératie de l'IA dans le réseau en plus d'engendrer des effets significatifs sur la gouvernance des données, la sécurité de l'information et la gestion des risques amenés par l'IA.

L'octroi d'un tel financement permettrait notamment la réalisation et le déploiement d'un projet collectif de gestion des admissions basé à l'IA dans tous les établissements de l'UQ.

5. Rétablir le niveau d'investissement autorisé en infrastructure

Le 31 juillet 2024, le ministère de l'Enseignement supérieur a limité rétroactivement le niveau d'investissement autorisé en infrastructure de toutes les universités québécoises. Ce niveau d'investissement autorisé limite drastiquement l'utilisation des allocations normalisées et des nouvelles initiatives. Pour l'UQ, une somme de 50 M\$ doit être ajoutée à la limite imposée afin de seulement respecter les engagements pris avant l'annonce. Cette nouvelle mesure vient également bouleverser la planification des projets majeurs et met sur pause la prise en charge du maintien des actifs.

Le maintien en bon état des actifs universitaires représente un enjeu important pour lequel un financement adéquat est requis. Le mauvais état de nos infrastructures expose les établissements à des enjeux de santé, de sécurité et de bris de services. Cette situation a également comme conséquences de ralentir le développement, d'augmenter le coût d'entretien en plus d'entraîner des répercussions sur les coûts d'assurance déjà très élevés.

L'Université du Québec souhaite donc un engagement formel du gouvernement quant au **rétablissement d'un niveau d'investissement autorisé permettant la pleine utilisation des sommes allouées aux établissements de l'UQ**, incluant l'utilisation des soldes cumulés au cours des dernières années afin de réaliser des travaux en maintien d'actif à la hauteur des besoins. L'UQ demande également de **rétablir la bonification aux allocations normalisées**, le niveau actuel de financement étant nettement inférieur à la cible fixée à 2 % de la valeur de remplacement des bâtiments.

Le niveau d'investissement autorisé pour les allocations normalisées d'élève à 32 M\$ en 2024-2025 pour l'UQ, bien loin de la disponibilité totale d'environ 280 M\$ qui comprend les soldes cumulés et les allocations normalisées pour l'année en cours.

6. Investir 460 M\$ d'ici cinq ans afin d'ajouter 4 000 nouvelles places en résidence étudiante partout au Québec

Le manque d'options en matière de logements étudiants représente un enjeu important dans le milieu universitaire québécois. L'accès difficile à des logements abordables et près des campus rend problématique l'accueil de nouvelles personnes étudiantes et compromet ainsi l'accessibilité aux études supérieures. Cela se fait sentir dans toutes les régions du Québec, aussi bien en ville que loin des grands centres urbains.

Bien que l'UQ ait construit des résidences étudiantes à plusieurs endroits sur le territoire québécois, très peu de projets de construction ont pu être entrepris depuis plus de dix ans. La difficulté principale vient du fait que ces espaces ne sont pas reconnus dans le financement du fonctionnement des universités. Avec l'augmentation des coûts de construction, l'autofinancement obligatoire des nouveaux projets de résidences n'est plus possible.

En offrant aux personnes étudiantes des logements abordables directement sur les campus, nous contribuons à leur réussite académique ainsi qu'à l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Cette offre de logements sur les campus permet également

d'atténuer la pression sur le marché immobilier, puisque loger des personnes étudiantes sur les campus permet de libérer des logements abordables pour la population non étudiante.

Face aux difficultés d'accès au logement, l'Université du Québec entend offrir une solution nationale permettant à la population étudiante de se loger à faible coût dans toutes les régions. Un appui important est attendu afin de combler davantage de besoins en logements étudiants, en adéquation avec l'octroi d'un financement gouvernemental récent pour la réalisation de plusieurs nouvelles initiatives.

En conséquence, l'Université du Québec demande au gouvernement **d'investir 460 M\$ dans les établissements de l'UQ afin d'ajouter 4 000 nouvelles chambres en résidences étudiantes**. Ce nombre de chambres représente le besoin réel des établissements pour les cinq prochaines années.

Cet investissement, combiné au recours à des méthodes alternatives et innovantes, permettrait de réaliser très rapidement plusieurs projets de résidences étudiantes sur nos campus partout au Québec.

Pour nous joindre :
presidence@uquebec.ca



uquebec.ca

